



Conseil communautaire du 20 octobre 2022

Débat sur les Orientations Budgétaires
pour 2023

Rappel du calendrier budgétaire pour 2023



SOMMAIRE



- 1 – Introduction**
- 2 – Le contexte**
- 3 – quelle croissance pour 2023 en France au regard d'une hausse des énergies historique?**
- 4 – Les principales mesures du PLF 2023**
- 5 – Les orientations : les grandes masses du budget principal en dépenses**
- 6 – Les éléments de prospective et de réflexions**
- 7 – Quelles orientations pour le prochain budget?**
- 8 – Dépenses de voirie et inflation**
- 9 - Investissements**

1. Introduction

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit par renvoi des dispositions de l'article L.5211-36 que dans les EPCI de 3 500 habitants et plus, un rapport sur les **orientations budgétaires** envisagées est réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit plus précisément le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire

2. Le contexte budgétaire pour 2023



A - Le contexte général

La hausse du coût des énergies, le ralentissement économique, le retour de l'inflation succède à la crise sanitaire en 2023.

On imaginait que le budget 2023 serait celui d'un retour à une situation plus normée. La conjoncture nationale et internationale l'ouvre la réflexion sur des incertitudes tout aussi importantes que celles suscitées par la crise sanitaire.

B - Le contexte local : les conséquences de l'orage de grêle du 21 juin dernier

- De nouvelles dépenses mises en œuvre dans le cadre de la cellule d'appui aux sinistrés
- Des dépenses d'investissements en cours de chiffrages sur plusieurs bâtiments communautaires
 - Futur siège Doras : 279 k€ selon devis – en attente retour expertise
 - Toiture bâtiment « Canalous » au port de plaisance : chiffrage en cours – vétusté importante

3. Quelle croissance pour 2023 au regard d'une hausse des énergies historique?



A - Les prévisions de croissance du PIB 2022 réévaluées à la baisse

La croissance du PIB pour 2022 (2,4%) a été contraire aux prévisions de l'an dernier (4 %). La dette publique pèsera davantage que prévu, contrairement aux prévisions de l'an dernier. Les prévisions de l'OCDE avancent pour 2023 :

- + 1% pour le PIB
- + 4 % pour l'inflation

B - Le pacte de stabilité du gouvernement prévoit un retour à un déficit inférieur à 3% du PIB en 2027.

Une clause dérogatoire générale adoptée par l'UE pour répondre à la crise COVID permet aux Etats membres de dépasser le seuil de 3 % de déficit par rapport au PIB;

Le pacte de stabilité prévoit le retour sous le seuil des 3 % en 2027.

Le Haut Conseil des Finances publiques, marque sa réserve sur les paramètres pris en compte notamment la baisse du prix du pétrole à 98 dollars en 2023.

L'OCDE indique que le prix de la guerre en Ukraine sera partagé.

4. Les principales mesures du PLF connues à ce jour



F - Les dispositions majeures concernant notre intercommunalité

F1. La suppression des impôts de production

Annnonce de la suppression de la CVAE qui devrait être compensée par une fraction de TVA (sur deux exercices 2023 – 2024?)

Pour mémoire : recette d'environ 1 500 000 € /an

F2. La baisse possible des dotations et du FPIC

5. Les orientations : les grandes masses du budget principal en dépenses

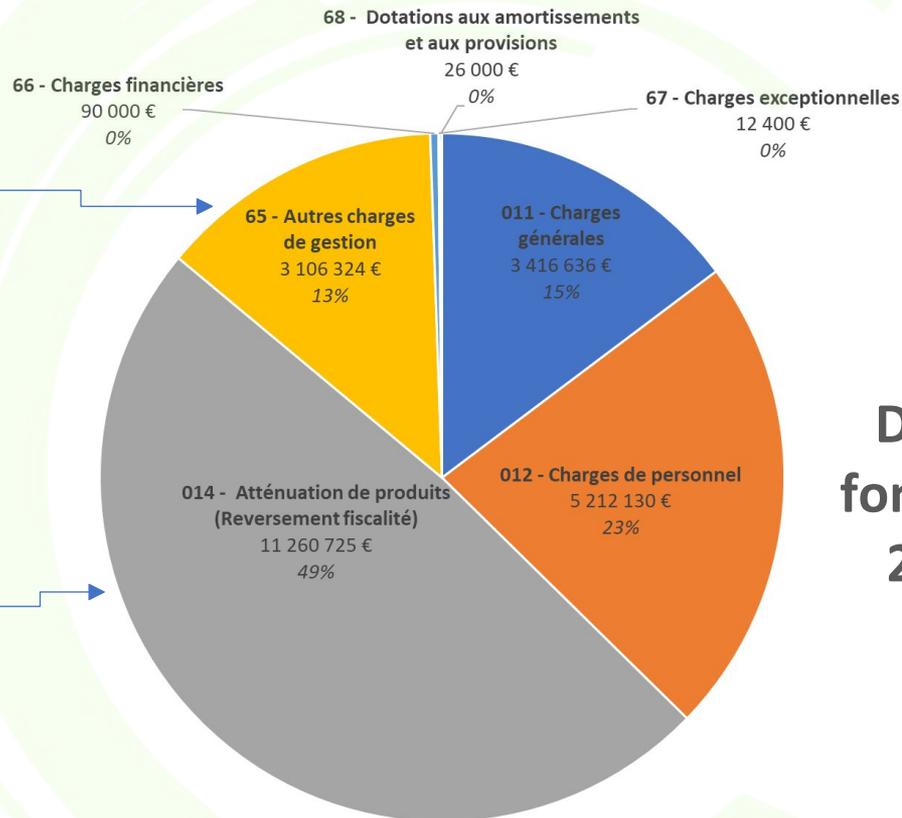
Contributions aux organismes extérieurs :
1 838 914 €

Subventions aux budgets annexes : 520 000 €

Contingent aide sociale :
395 000 €

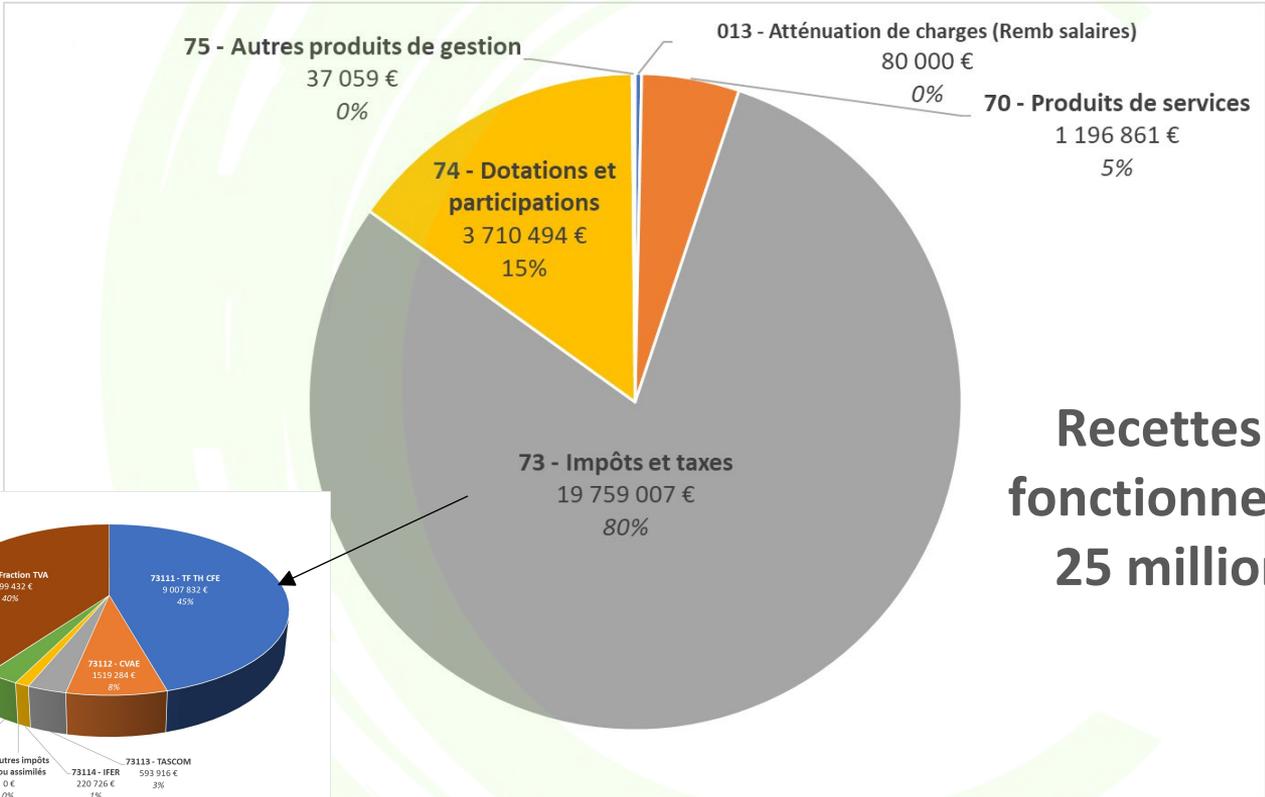
Attributions de compensation reversées aux communes :
10 789 693 €

Reversement à l'Etat
FNGIR : 411 k€



Dépenses réelles de fonctionnement 2022 :
23 millions d'euros

5. Les orientations : les grandes masses du budget principal en recettes



Recettes réelles de fonctionnement 2022 : 25 millions d'euros

6. Les éléments de prospective et de réflexions

A - Des recettes globalement peu dynamiques

*Une hausse minime de nos recettes fiscales en 2022

RECETTES	ARTICLE	COMPOSANTES	CA 2020	CA 2021
RECETTES FISCALES TAUX VOTES	73111	T.H.	8 309 791	835 387,00
		T.F.B.	5 043 156	4 882 560,00
		T.F.N.B.	585 625	587 998,00
		C.F.E.	2 903 493	2 404 074,00
		ROLES SUPPLEMENTAIRES TH	25 233	13 182,00
		ROLES SUPPLEMENTAIRES TF	38 160	4 725,00
		ROLES SUPPLEMENTAIRES CFE	15 310	114 065,00
	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0	0,00
Total recettes fiscales taux votés			16 980 788	8 841 991,00
AUTRES RECETTES FISCALES	73111	T.H.		
		Taxe additionnelle	47 890	47 535,00
	73112	C.V.A.E.	1571656	1608 033,00
	73113	T.A.S.C.O.M.	593 924	572 033,00
	73114	IFER	220 718	243 106,00
	7364	Prélèvement sur les produits des jeux		10 020,27
7382	Fraction TVA		7 903 600,00	
Total Autres recettes fiscales			2 434 188	10 384 327,27
Total produit des taxes			19 414 976	19 226 318

Ecart CA N - CA N-1

-557 405

-188 658

2022				CA 2022 - CA 2021 MAJ au 31/08/2022	Evolution CA 2022/2021 (%) MAJ au 31/08/2022
BP	Recettes attendues ETAT 1259 Dotations	DIFFERENCE BP 2022 ET RECETTES ATTENDUES	CA au 31/08/2022		
8 959 951,00	857 642,00 5 029 514,00 606 806,00 2 493 664,00	27 675,00	9 036 520,00	326 501,00	3,75%
				-13 182,00	
				-4 725,00	
				-114 065,00	
8 959 951,00	8 987 626,00	27 675,00	9 036 520,00	194 529,00	2,20%
				-47 535,00	
				-81 891,00	-5,03%
				-2 169,00	-0,38%
				3 653,00	1,50%
				-3 533,13	-35,26%
				228 529,00	2,89%
10 287 506,00	10 530 055,00	242 549,00	10 481 381,14	97 053,87	0,93%
19 247 457	19 517 681	270 224	19 517 901	291 583	1,52%

291 363

291 583

+ 1,52 % en
2022

Pour mémoire
taux identiques
pour la 5^{ème} année
consécutive

- TFB : 11,80%
- TFNB : 12,70%
- CFE : 26,15%

6. Les éléments de prospective et de réflexions

Des recettes globalement peu dynamiques

*Une baisse de nos dotations en 2022 qui pourrait se poursuivre en 2023

RECETTES	ARTICLE	COMPOSANTES	CA 2020	CA 2021	2022				CA 2022 - CA 2021 MAJ au 31/08/2022	Evolution CA 2022/2021 (%) MAJ au 31/08/2022
					BP	Recettes attendues ETAT 1259 Dotations	DIFFERENCE BP 2022 ET RECETTES ATTENDUES	CA au 31/08/2022		
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	74124	Dotation de base Dotation de péréquation Bonification ou Majoration Redressement Finances publiques	821838	903 376,00	903 376,00	860 582,00	-42 794,00	860 582,00	-42 794	-4,74%
DOTATION DE COMPENSATION	74126	Part CPS	1 259 646	1 234 838,00	1 234 000,00	1 207 751,00	-26 249,00	1 207 751,00	-27 087	-2,19%
Total dotations			2 081 484	2 138 214	2 137 376	2 068 333	-69 043	2 068 333	-69 881	-3,27%
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	74833	Allocations compensatrices (TH)	443 315	237 186,00	210 000,00					
	74834	Allocations compensatrices (TFB)	100							
	74835	Allocations compensatrices (TFNE)	103	658 780,00	604 363,00	950 804,00	136 441,00	950 804,00	54 838	
	74838	Allocations compensatrices (TRICFEI)	48 423	0,00	0,00					
		Allocations compensatrices (CVAE)	3 165	0,00	0,00					
Total dotations et allocations compensatrices			495 112	895 966	814 363	950 804	136 441	950 804	54 838	6,12%
FPIC	73223	FFIC (part CCLGIC)	459 779	511 550,00	511 550,00	511 550,00	0,00	509 689,00	-1 861	-0,36%
Total FPIC			459 779	511 550	511 550	511 550	0	509 689	-1 861	-0,36%
Total dotations et allocations compensatrices			3 036 375	3 545 730	3 463 289	3 530 687	67 398	3 528 826	-16 904	-0,48%
Ecart CA N - CA N-1			103 112	509 355		-15 043		-16 904		

- 70 k€ sur les dotations en 2022

Au global, nos recettes principales (fiscalités et dotations) ne devraient avoir augmenté que de **+ 1,21 % en 2022** (soit + 274 679 €)

6. Les éléments de prospective et de réflexions



Des dépenses qui risquent de progresser plus rapidement que nos recettes

Focus sur plusieurs postes de dépenses :

Un budget RH en progression compte tenu :

- de l'évolution « naturelle » de ce poste de dépenses (glissement vieillesse technicité),
- de la prise en compte des décisions prises en 2022 (intégration des agents de l'école de Digoïn)
- de la décision de l'Etat de revalorisation du point d'indices de 3,5% = + 163 000 € en année pleine (*impact rémunération et cotisation assurance statutaire – risque maladie*).

Projection du chapitre 012 :

BP 2022	BP 2023	Evolution
5 309 630 €	5 510 685 €	+ 201 055 € (+3,7%)

- Hausse de nos contrats d'assurance pour 2023 = + 25% (soit environ 8 000 €) Nouvelle hausse à attendre pour 2024

6. Les éléments de prospective et de réflexions

Des dépenses qui risquent de progresser plus rapidement que nos recettes

- Absence de lisibilité sur l'évolution des contributions aux organismes extérieurs également impactés par l'inflation
 - BUDGET global en 2022 : 1 838 914 €
 - Exemple du SDIS, si revalorisation selon une inflation de 6 % = + 85 000 €

COTISATIONS	BP 2021	BP 2022
ADCF (Assemblée des Communautés de France)	4 400,00	4 390,00
ADIL 03	424,00	424,00
ADIL 71	10 090,00	10 090,00
AMSL (Asso. Maire de Saone et Loire)	850,00	837,00
ATD 71 (Assistance Technique Départementale)	5 000,00	5 170,00
CNAS	28 000,00	28 691,00
LE CANAL DE ROANNE A DIGOIN	1 000,00	967,00
Pays Charolais Brionnais	341 146,00	361 746,00
Pôle européen de la céramique	300,00	300,00
SDIS	1 406 439,00	1 426 299,00
TOTAL	1 797 649,00	1 838 914,00

Nb : il s'agit d'une dépense obligatoire pour le Grand Charolais liée à sa qualité d'adhérent.

Les montants pour l'année 2023 sont à ce jour inconnus

6. Les éléments de prospective et de réflexions

Des dépenses qui risquent de progresser plus rapidement que nos recettes

- Une poursuite de la hausse du coût de l'énergie
- La situation de nos contrats : Adhésion au groupement du SYDESL pour nos contrats électricité et gaz
- Concernant le gaz :
Nouveau contrat depuis le 1^{er} janvier 2022 pour 3 ans pour le gaz
 - Un contrat gaz très défavorable pour 2022 (indexation mensuelle au réel du cours mondial ,soit + 156% par rapport à 2021) qui devrait s'améliorer selon le SYDESL en 2023 (prix capé (- 52% par rapport à 2022) mais totalement déconnecté des prix du marché, probabilité de vente à perte par l'opérateur Gaz de Bordeaux... risque de rupture en approvisionnement et de renégociation par le fournisseur. Quelle prévision? **Maintien des prix 2022? Nouvelle hausse ?**

Energie	Réalisé 2021	Estimation 2022	Prévision SYDESL 2023
Gaz	95 553 €	190 429 €	121 037 €

Prévision 2023 si
renégociation fournisseur

?

190 429 € ? 300 000 €?

Plus?

6. Les éléments de prospective et de réflexions



- **Concernant l'électricité :**
- Nouveau contrat au 1^{er} janvier 2023 pour 3 ans
 - Un contrat électricité marqué par une augmentation de +35 % en 2022, à l'exception de nos compteurs de grosse puissance (36 kva) pour lesquels on bénéficie de l'ARENH (hausse ramenée à environ 20%),
 - les prix 2023 ne seront communiqués qu'en décembre. Le SYDESL préconise d'appliquer une hausse de 240% à 340% par rapport aux tarifs 2022.
- Des coûts pour 2022 encore incertains

Energie	Réalisé 2021	Estimation 2022	Prévisions 2023
Electricité	180 632 €	158 695 €	471 190 € <i>(hypothèse basse)</i> 572 159 € <i>(hypothèse haute)</i>

Le SYDESL préconise d'appliquer une hausse de 240% à 340% par rapport aux tarifs électricité 2022.

- Estimations des fluides pour 2023 :



Energie	Réalisé 2021	Estimation 2022	Prévisions 2023
TOTAL	276 185€	349 124 €	592 227 € <i>(hyp basse élec)</i> 693 196 € <i>(hyp haute élec)</i>

Attention : les montants indiqués ne prennent pas en compte une éventuelle renégociation des prix du gaz par le fournisseur Gaz de Bordeaux.

Soit une hausse comprise pour 2023 entre + 316 k€ et + 417 k€ par rapport à 2021

Soit une hausse comprise pour 2023 entre +243 k€ et + 344 K€ par rapport 2022

7. Quelles orientations pour le prochain budget?



A la lumière de ces quelques exemples, les dépenses de fonctionnement vont croître à minima de l'ordre de **600 000 à 700 000 euros**

Ce chiffre est à mettre en perspective avec le résultat dégagé en 2021 sur la section de fonctionnement : **+ 968 716 €.**

Pour mémoire : le remboursement de la dette en capital pour le budget principal s'élève à **770 333 €** en 2023,

Pour maintenir une capacité d'investissement suffisante deux leviers :

- **augmenter les recettes**

et/ou

- **diminuer les dépenses**

7. Quelles orientations pour le prochain budget?



- Augmenter les recettes ?

Les possibilités ouvertes au niveau de la fiscalité :

	IMPRIME 1259 FPU - ANNEE 2022 (BP 2022)			IMPRIME 1259 FPU - ANNEE 2023 (BP 2023)		
	Bases prévisionnelles 2022			Bases prévisionnelles 2023 Simulation : taux CFE + 0,35 - taux TFB + 0,20		
	Bases prévi 2022	Taux	Produit	Bases prévi 2022	Taux	Produit
T.F.B.	42 623 000	11,80	5 029 514	42 623 000	12,00	5 114 760
T.F. N.B.	4 778 000	12,70	606 806	4 778 000	12,70	606 806
CFE	9 536 000	26,15	2 493 809	9 536 000	26,50	2 527 185
TOTAL			8 130 129			8 248 751

Attendre le printemps pour voter la fiscalité et disposer d'éléments plus précis (évolution des bases et des coûts de l'énergie)?

26.50 % : taux maximum que la CC aurait voté en 2022

Le taux 2023 sera connu en mars 2023

+ 118 622 € (hors évol. bases)

7. Quelles orientations pour le prochain budget?



- Augmenter les recettes ?

Une réflexion peut être engagée sur une révision de certains tarifs (notamment ceux qui induisent une refacturation de fluides) mais les effets seront plus que minimes :

- * **Produit des recettes sur le port de plaisance et les haltes nautiques (22 098 € + 3 226,57 € en 2021)**
- * **Revalorisation des tarifs des piscines ? (185 000 € en 2019, 80 000 € de recettes en 2021)**
- * **Pas de marge sur les tarifs ALSH / EAJE (Barèmes CAF)**

Conclusion : Les marges en matière de tarifications des services publics ne sont pas à la hauteur des enjeux financiers

7. Quelles orientations pour le prochain budget?



- **Et / ou diminuer les dépenses?**

- **Mesures prises en interne pour appliquer les consignes de températures préconisées par l'Etat (19° dans les bureaux)**

- **Quelles restrictions / dégradations du niveau de services ou « coupe budgétaire » proposer?**

(ex: suppression du Raid? Suppression de la tournée tréteaux ou du cinéma de plein air? arrêt des sorties à l'extérieur dans les ALSH pour faire l'économie des coûts de transports? , extension de la fermeture pour hivernage de la piscine couverte?, diminution de l'enveloppe des subventions aux associations? diminution de l'éclairage public sur les zones d'activité? Réduction de l'amplitude horaires de l'office de tourisme?,,, autres idées?)

8. Dépenses de voirie et inflation



Dépenses budgétées en 2022 : 1 560 098 € TTC

Provision sur dépenses de 8% pour cause d'inflation en 2022 (bons de commande passés 1^{er} trim.)

Des indices à la hausse depuis plusieurs mois :

✓ **Révisions des prix**

mi-août :

- la révision du marché voirie est de **+17,28 %**
- la révision du marché assainissement des eaux pluviales est de **+5,84 %**
- la révision du marché fauchage est de **+8,4 %**

mi-septembre :

- la révision du marché voirie est de **+16,48 %**
- la révision du marché assainissement des eaux pluviales est de **+6,27 %**
- la révision du marché fauchage est de **+8,4 %**

Est-il pertinent de reconduire à l'identique le budget pour 2023 compte tenu des prix pratiqués?

9. INVESTISSEMENTS



1. Les investissements inéluctables en 2023 sur le budget principal :

Les engagements en cours :

- *PLUI (157 380 € à inscrire en 2023)*
- *OPAH (300 000 € à inscrire en 2023)*
- *Aire de grand passage (coût opération 633 962 €HT, 480 k€ de subventions notifiées, MOE en cours)*

Les investissements complémentaires pour 2023

- *Réparation des bâtiments endommagés par la grêle (Site Doras, port de plaisance et Dock 713 – chiffrages et expertises en cours),*
- *Etudes pour améliorer les dépenses énergétiques des bâtiments communautaires*
- *Investissements pour réduire les consommations énergétiques :*
 - *Passage en led de l'éclairage public sur Ligerval (Budget annexe)?*
 - *Mise en place de nouvelles bornes sur la halte nautique à Paray le Monial et au port de plaisance à Digoin?*

2. Les investissements à décaler?

Décalage du siège administratif et lancement de la seule 1ère tranche (salles, services techniques)?

9. INVESTISSEMENTS

Focus sur l'état d'avancement du plan de rationalisation de notre patrimoine :

Biens à commercialiser	Etat d'avancement	Recettes d'investissement à venir
Bâtiment technique dit ex Ronic à Vitry en Charollais	Compromis signé avec l'un des locataires	270 000 € HT
Bâtiment administratif rue des Champs Seigneurs à Paray le Monial (ancien siège CCPLM)	Accord de principe, en attente validation par les instances du PETR	230 000 €HT
Bâtiment technique à Saint Bonnet de Joux	Compromis signé avec locataire	22 000 €HT
Bâtiment administratif et technique à Molinet (ancien siège CCVAL)	Discussions en cours	/
Bâtiment administratif rue Desrichard	Discussions en cours	/

10. Synthèse

Les propositions d'orientations du conseil des maires :

- Rechercher des économies sur les dépenses (reste à définir lesquelles d'ici le vote du budget),
- Ne pas écarter une hausse de fiscalité si la hausse des bases s'avérait être inférieure à l'inflation,
- Voter les taux de fiscalité d'ici le 30/04 pour disposer de l'ensemble des éléments (revalorisation des bases, évolution du coût de l'énergie et de l'inflation),
- Fermer le centre nautique du 18/12/22 au 20/02/23.

Merci de votre attention!



Communauté de communes Le Grand Charolais
32 rue Louis Desrichard - 71600 Paray-Le-Monial
www.legrandcharolais.fr